

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	33 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

• Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
• Et du droit de modifier la réclame des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Janvier 1875.

Bulletin politique.

Il faut bien le dire : pour la majeure partie de l'Assemblée, M. le comte de Chambord est l'obstacle à une restauration monarchique. On veut bien de la royauté, mais sans le roi. S'il abdiquait, s'il venait à mourir, toute cette majorité, hésitante, divisée, se reconstituerait instantanément, et, le lendemain, le jour même peut-être, oubliant le septennat avec toutes les lois constitutionnelles, sans commission ni rapport, elle rétablirait la monarchie dans la personne de M. le comte de Paris. M. Casimir Périer ne serait plus républicain et M. le duc d'Audiffret-Pasquier redeviendrait monarchiste. On verrait le centre gauche rentrer dans le centre droit, et tous deux fusionner avec la droite modérée. Toutes les difficultés seraient résolues, toutes les ambitions satisfaites. Il y aurait place dans le nouveau régime pour M. Christophle comme pour M. le duc de Broglie, et M. Ricard lui-même aurait son portefeuille.

L'empêchement de la royauté, après la soumission des princes d'Orléans, a tenu à de minimes causes, mais ces causes étaient immenses dans le cœur des opposants. M. le comte de Chambord a heurté tous les préjugés libéraux et froissé tous les orgueils parlementaires. Il s'est rendu impossible en voulant être le roi. Ses amis lui ont reproché de ne s'être pas accommodé aux hommes, à la situation. Le pouvait-il, et toutes les conditions du monde eussent-elles changé la situation ? Il y a cent libéraux auxquels il aurait toujours répugné instinctivement. En vain eût-on dit le roi constitutionnel, en vain eût-on essayé de dissimuler son drapeau, il n'en aurait pas moins été, à leurs yeux, le Bourbon, le représentant de

l'ancien régime, et comme tel inacceptable. Les négociations auraient ramené le prince, mais, au moment décisif, une incartade libérale eût tout fait manquer.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier se propose dans la prochaine discussion de dire au pays toute la vérité ; il veut ne rien taire ni de ses sentiments, ni des causes qui ont amené l'échec de la restauration monarchique. Dira-t-il aussi que ni lui ni ses amis, qui sont en train de tourner à la république, n'ont jamais voulu sincèrement du comte de Chambord ? Eût-on tant négocié avec le comte de Paris ? Peut-être le prince aurait-il dû prendre les devants, arriver dès le premier jour et se faire reconnaître, avant toute négociation, pour le roi. Dans les conditions des esprits, ne se serait-il pas trouvé assez d'opposants pour l'exclure ?

De tous les gouvernements, le plus abhorré des parlementaires, c'est la royauté légitime. Ils lui préfèrent la république, l'empire même. Voilà M. d'Audiffret-Pasquier, qui passe sans scrupule à la république septennale ; avec un peu d'effort de la part du centre gauche, il ira en compagnie des siens jusqu'à la république définitive. Nous ne serions pas surpris qu'entre Henri V et Napoléon IV il ne choisit celui-ci. M. le comte Daru et bien d'autres oseraient avec lui. Cependant ils se disent monarchistes. Que de monarchistes ne sont que des bonapartistes !

Il n'y a plus d'espoir. Tout devrait ramener à la royauté : l'impossibilité de faire le septennat, la perspective du radicalisme ou de l'empire, et tout en éloigne ! Au lieu de faire les derniers efforts pour une restauration monarchique, on s'abandonne, on se laisse aller presque de gaieté de cœur à un dénouement qui n'offre que le choix entre la ruine et la honte. On voit clairement le terme, et cependant on y va comme si ce n'était pas la perte. En vérité, si les hommes qui veulent encore passer pour monarchistes, l'étaient, n'oublieraient-ils pas toutes les causes personnelles de divisions, pour s'unir à la fois contre la république et contre l'empire ? Au lieu de voir un obstacle dans le

représentant de la monarchie héréditaire, ne trouveraient-ils pas au contraire en lui le droit et la force de repousser également et la république et l'empire ? Le comte de Chambord ne leur semblerait-il pas un plus sûr garant contre ces deux formes de révolution ? Pourquoi ne vont-ils pas à lui ? Plus le danger approche, plus il devrait paraître le sauveur légitime. Mais on continue à s'écarter de lui, parce que, loin d'avoir foi en son principe, qui est celui de l'ordre, on le craint plus que celui de la révolution. Eh bien, nous l'avons mérité, nous retournerons à l'empire si nous ne rebombons pas suparavant dans la Commune ! ARTHUR LOTH.

Chronique générale.

La discussion de la loi des cadres paraît devoir continuer jusqu'à jeudi. La première lecture des lois constitutionnelles serait alors, dit-on, renvoyée à la semaine suivante, afin de ne pas la scinder. On estime en outre que le débat constitutionnel ne durera pas plus de trois ou quatre jours. Tous les orateurs importants se réservent pour la seconde lecture dans laquelle seront discutés les amendements et les contre-projets.

Les sommités du parti orléaniste modéré pour le moment l'ardeur de leurs partisans. Ce qu'elles craignent surtout, c'est un ministère de Broglie-Fourtou, et elles leur conseillent de chercher plutôt des alliés dans le centre gauche pour combattre les bonapartistes.

Un membre influent du centre gauche recevant samedi soir plusieurs membres de la gauche, du centre droit, du centre gauche et de l'Institut, on se montra d'accord sur la question du septennat impersonnel, mais on s'est divisé sur la question de la révision en 1880.

« Hélas ! qu'ai-je fait aux dieux et aux hommes qui me mérite cette triste position ? N'ai-je pas payé mes impôts ? N'ai-je pas monté la garde à mon tour ? N'ai-je pas crié : Vive la République ! autant de fois que le plus honnête de mes concitoyens ? »

« Hélas ! Hélas !
» Que t'ai-je fait, ô pâle Phœbé, pour que tu me refuses ta bienfaisante clarté au moment où elle me serait si utile ? »

« Hélas ! Hélas !
» Que t'ai-je fait, ô cantonnier, toi qui fais chaque jour la toilette des rues voisines, et leur dispenses le macadam avec mesure ? Que t'a fait Barbottin, l'honnête Barbottin de la rue Saint-Jean, pour que, dans une rue si patriotique, tu lui préparasses un si abominable guet-apens ? »

« Hélas ! Hélas !
» Que t'ai-je fait, ô mortel qui pares les rues de réverbères, comme le puissant Jupiter a paré les rues d'étoiles, que t'ai-je fait pour que tu me laissasses patauger ainsi dans les ténèbres ? Depuis quand Barbottin a-t-il perdu les droits au réverbère que possède tout honnête citoyen inscrit sur les listes électorales de son pays ? »

« Hélas ! Hélas !
» Ici Barbottin, ayant fini de gémir, résolu de faire un pas pour se dégager. Mais il se rappelle l'histoire de ce malheureux qui périt jadis étouffé

Cependant ceux qui défendaient la révision facultative en 1880 la demandaient avec des clauses de restriction qui la rendaient imaginaire.

On attribue ces clauses à MM. Dufaure et Casimir Périer.

On affirme dans les couloirs que, malgré les instances du maréchal, M. le général de Chabaud-Latour est toujours décidé à se retirer dans un bref délai, sans attendre que le nouveau ministère soit constitué.

On lit dans le *Moniteur de la Meurthe et des Vosges* :

« Les bruits d'éventualité de guerre pour le printemps prochain, continuant à se propager en province par la publicité d'une presse malveillante qui ne tient aucun compte des démentis qui ont plusieurs fois été donnés à ce sujet, M. le garde des sceaux vient d'envoyer des instructions aux parquets des départements, pour faire poursuivre devant les tribunaux ceux qui se rendront désormais complices de ces bruits inquiétants qui peuvent causer le plus grand préjudice à nos relations extérieures. »

L'*Opinion nationale* a reçu du ministère de l'intérieur le *Communiqué* suivant :

« L'*Opinion nationale*, dans son numéro du 7 janvier, a publié un article dans lequel on semble affirmer que le général commandant en chef le 8^e corps d'armée a refusé de délivrer un certificat de bonne conduite et une copie de ses états de service à un candidat au grade d'officier dans l'armée territoriale, dont il n'approuvait pas les opinions politiques. En outre, l'auteur de l'article reproche aux membres de la commission d'examen au grade d'officier de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, de s'être arrogé un droit de contrôle sur les opinions politiques des candidats. Ces allégations sont complètement inexacts.

dans un borbier, et il revint incontinent à sa première résolution, qui était de demeurer immobile.

Pendant quelque temps, il supputa dans son esprit ce qu'il faudrait de boue pour étouffer les hommes célèbres dont son journal l'entretenait chaque jour. Ayant trouvé qu'un mètre suffirait pour engloutir M. Thiers, il se sentit la cervelle fatiguée, car il n'était pas fait pour le calcul de tête.

Lors, il reprit ses gémissements :

« Comme le paysan qui s'assit sur le bord d'une rivière, attendant, pour passer, que l'eau se fût écoulée, ainsi, moi, Barbottin, j'attendrai que ce marais soit desséché... »

« Hélas ! hélas ! »

« Encore si ce marais était navigable ! Je m'échapperais à la nage... »

« Non, je ne reviendrai plus dans cette rue d'Alsace, »

« Ni l'hiver, de peur que pareille aventure ne m'advienne de rechef, »

« Ni l'été. »

« L'été, cette boue desséchée doit former un océan de sable, et quand le simoun soulève les sables du désert, c'est fait des caravanes. »

Ici, l'imagination de Barbottin lui représenta un Arabe surpris par le simoun. Et il eut peur.

Puis il se mit à pousser un éclat de rire, car,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vision de Barbottin

LÉGENDE SAUMUROISE (4).

Il suivait tout pensif... — Qui, il ? — Que vous importe, lecteur bénévole, qu'avez-vous besoin de la connaître, puisqu'il n'est candidat ni à l'Assemblée nationale, ni au conseil municipal de notre bonne ville ? Néanmoins, je veux bien vous dire qu'il s'appelait Barbottin. Donc, Barbottin suivait tout pensif la rue d'Alsace. Le blond Phébus, comme disent les poètes, avait remis son char et ses bêtes, et la pâle Phœbé gardait la chambre, vu que ce soir-là elle n'était pas de faction. Il faisait noir, bien noir ; le chemin était boueux. Barbottin eut d'abord la bonhomie de s'en réjouir.

« A la bonne heure, s'écria-t-il, voilà une municipalité qui comprend ce que c'est qu'un deuil national. Il faut, oui, il faut que toutes les rues d'Al-

sace demeurent sombres et boueuses jusqu'à ce que nos infortunées provinces soient rendues enfin à leur mère-patrie. »

Ce disant, Barbottin leva le pied gauche pour se promouvoir d'un pas : mais le pied gauche resta collé au sol, et l'effort que fit Barbottin pour le dégager englua le pied droit. Barbottin était embourbé.

Que faire ? Se dégager. Mais de quel côté ? Où est la terre ferme ? Barbottin reconnaît bientôt qu'à droite, à gauche, devant, derrière, en face, de profil, de trois quarts, il est ceint d'un rempart de boue. Il regarde, il appelle ; mais, comme le dit encore le poète :

Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence.

Soudain, de petites flammes bleues courent çà et là au-dessus du sol. A la place de Barbottin, une bonne femme se fût signée ; mais Barbottin n'eut pas peur, car il avait fait ses classes. Il reconnut dans ces flammes, non les feux-follets des bonnes femmes, mais l'hydrogène phosphoré, lequel est composé d'hydrogène et de phosphore, comme on peut le voir dans les traités de chimie. Quand Barbottin eut plusieurs fois décomposé et recomposé dans son esprit l'hydrogène phosphoré, il commença à s'indigner contre la boue et les ténèbres, et il se lamenta en ces termes :

» Le général commandant en chef le 8^e corps d'armée n'a pas refusé de fournir des pièces qui ne lui ont pas été demandées, et qu'il n'avait pas d'ailleurs qualité pour délivrer. Quant aux commissions d'examen, elles se sont strictement conformées aux instructions ministérielles, en se bornant à s'assurer des connaissances techniques des candidats et de leur instruction militaire. »

La crise ministérielle n'a pas fait un pas depuis quatre jours. Le *pronunciamento* du duc d'Audiffret-Pasquier en faveur du septennat impersonnel avait paru un instant devoir amener un semblant de conjonction des centres ; mais, présentement, le centre gauche exige la proclamation de la République définitive, en sorte que le mouvement du duc avorte.

On en donne comme signe certain la colère témoignée publiquement contre lui par M. le duc de Broglie, qui lui aurait amèrement reproché d'envenimer les divisions de la droite. Mais M. d'Audiffret-Pasquier n'en persisterait pas moins dans son attitude, qui aura pour résultat d'isoler tout-à-fait le centre droit.

On a distribué à la Chambre un projet de loi de M. le ministre des finances relatif à divers droits d'enregistrement, et l'amendement suivant par lequel M. Alfred Naquet propose de remplacer le projet de loi de la commission des lois constitutionnelles.

« Art. 1^{er}. Le pouvoir législatif s'exerce par une Assemblée unique composée du nombre de députés qui a été fixé par la Constitution de 1848, défalcation faite de ceux qui appartiennent aux départements cédés à l'Allemagne.

» Les députés sont élus par le suffrage universel d'après les prescriptions de la loi électorale politique actuelle.

» La Chambre est élue pour deux ans et se renouvelle intégralement à l'expiration de cette période.

» Art. 2. Le pouvoir exécutif est confié à un président du conseil, sans portefeuille responsable devant la Chambre, élu et révoqué par elle, et qui prend le titre de Président de la République.

» Les ministres ne sont responsables de leurs actes que vis-à-vis du Président ; ils ne peuvent point faire partie de la Chambre.

» Art. 3. Les modifications à la présente loi constitutionnelle et à la loi électorale, ne pourront être faites que par une Assemblée de révision convoquée spécialement à cet effet.

» Comme la présente loi, elles devront, avant d'être promulguées, être soumises par *oui* ou *non* à la ratification directe du suffrage universel. »

Au second tour de scrutin, dans les Hautes-Pyrénées, M. Cazeaux a obtenu 29,630 voix ; M. Alicot, 23,026.

Au premier scrutin, les voix s'étaient réparties comme il suit :

M. Cazeaux, bonapartiste, 19,212 voix ; M. Alicot, septennal-républicain, 16,023 ; M. Brauhauban, radical, 12,989.

Il résulte de cette comparaison qu'au second tour M. Cazeaux a gagné 10,000 voix, quand son concurrent, renforcé des radicaux, n'en gagnait que 7,000. L'on en peut conclure, la discipline du parti révolutionnaire étant un fait acquis, que les 13,000 voix de M. Brauhauban sont bien allées à M. Alicot, mais que celui-ci a perdu 6,000 voix de ses anciens électeurs, lesquels, effrayés sans doute de l'alliance avec les radicaux, seront revenus à M. Cazeaux.

Il faut ajouter, pour se rendre compte de l'augmentation des 10,000 voix que, M. de Puységur s'étant retiré, et M. Cazeaux ayant fait des déclarations formelles en faveur des catholiques et de la liberté d'enseignement, a gagné, par ces engagements, un certain nombre d'électeurs.

On a beaucoup parlé dans les couloirs de l'élection de M. Cazeaux.

On a parlé d'un projet de renouvellement partiel, qui aurait été rédigé par M. Depeyre. Voici, d'après le *Journal des Débats*, quelle serait la teneur de ce projet :

« Au cas où l'on ne parviendrait pas à voter les lois constitutionnelles, M. Depeyre proposerait une sorte de renouvellement partiel à assez longue échéance. D'après ce système, l'Assemblée nationale se renouvellerait tous les deux ans par tiers, et ces renouvellements seraient calculés de façon que le dernier tiers fût remplacé au moment où expireraient les pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, en 1880. Le premier renouvellement aurait lieu en 1876. Durant l'intervalle des renouvellements, il n'y aurait pas d'élections partielles. »

Le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative à la surveillance des écoles :

« Monsieur le préfet,

» Je suis informé qu'il existe dans certaines villes des commissions ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance et de l'inspection des écoles publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation des écoles.

» Ces dispositions sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850, qui spécifie limitativement, dans ses articles 18, 20, 42 et 44, les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors des autorités qui sont les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, délégués cantonaux ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du consistoire israélite, nul ne peut, sans autorisation, inspecter les écoles publiques.

» Les délégations données dans ce but sont donc à tous égards illégales, et ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je vous prie, en conséquence, monsieur le préfet, dans le cas où des faits de ce genre vous auraient été signalés dans votre département, de faire connaître aux administrations municipales l'irrégularité qu'elles commettent, en les mettant en demeure de la faire cesser sans délai. Je me plais à connaître d'ailleurs que la pensée qui a guidé les municipalités en cette circonstance a été le plus souvent de favoriser les progrès de l'enseignement populaire ; mais la loi existe, elle doit être respectée.

» J'ajouterai que les fonctions de délégué cantonal sont, dans tous les cas, essentiellement gratuites, et qu'un délégué ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque d'une municipalité, à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte en vertu du mandat conféré par le conseil départemental.

» Vous aurez à me faire connaître, le plus promptement possible, les applications auxquelles la présente circulaire aura pu donner lieu dans votre département.

» Recevez, etc.

» Le ministre de l'instruction publique,
des cultes et des beaux-arts,
A. DE CUMONT. »

Etranger.

ESPAGNE.

Alphonse XII vient de lancer un manifeste qui commence ainsi :

« L'unique moyen de mettre un terme aux incertitudes de la situation présente, aux perturbations qui ont désolé l'Espagne, est le rétablissement de la monarchie constitutionnelle. On m'a dit que cette vérité a été reconnue par la plus grande partie de mes compatriotes et que tout homme de bonne foi, sans distinction d'antécédents politiques, partage cet avis ; car il comprendra qu'il n'a pas à craindre d'exclusion de la part d'un monarque nouveau et impartial, d'un régime qui s'impose aujourd'hui, parce qu'il représente l'union et la paix. J'ignore quand et comment ces espérances seront réalisées ; mais je déclare que je désire être digne de la mission difficile de rétablir dans notre noble nation, en même temps que la concorde, l'ordre légal et la liberté politique, si Dieu, dans sa miséricorde, vient me la confier.

» Par l'abdication de mon auguste mère, aussi généreuse qu'infortunée, je suis devenu le seul représentant du droit monarchique en Espagne. »

Dans le manifeste, trop long pour être reproduit en entier, Alphonse XII rappelle que l'Espagne est déjà habituée au jeu régulier des institutions constitutionnelles ; que, les constitutions de 1845, 68 et 69 n'existant plus, il faut en faire une nouvelle par l'entente d'un principe légal avec un peuple libre, et présider à la convocation des Cortès.

Alphonse XII finit son manifeste par ces paroles :

« Je ne sais si je réussirai à rendre à l'Espagne la position digne de son histoire, mais je jure que je serai jusqu'à la mort bon Espagnol d'abord, bon catholique comme le furent mes ancêtres et comme doit l'être tout homme de ce siècle véritablement libéral. »

De son côté, le général Mendiri a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant :

Armée royale du Nord. — Etat-major général,
Volontaires,

L'armée ennemie vient de commettre un nouveau forfait ; elle a trahi une fois de plus ses serments ; elle a trahi ses compromis ; elle a brisé ce code sacré sans lequel son existence devient impossible. — Si dans cette armée il y a encore quelqu'un qui ait une ombre de dignité, il doit toujours rougir de honte.

Avec la proclamation du fils de Dona Isabelle faite par un parti qui a déjà gouverné notre pays et n'a pas su lui éviter les malheurs qui le désolent, puisqu'il a été celui qui a le plus contribué à anéantir sa foi, détruire sa dignité et ses trésors, l'ennemi n'augmente pas en force ; mais, au contraire, il s'affaiblit, car si, sous le drapeau de la République, il s'est montré uni, avec celui qu'il vient de lever, aussitôt que les partis extrêmes seront sortis de l'espèce de stupeur où les a plongés cet événement, et qu'ils verront qu'ils sont déçus et que leurs ennemis de toujours sont les seuls qui s'assoient à la table du festin, la guerre qu'ils déclareront au gouvernement sera une guerre à mort.

C'est maintenant que l'armée révolutionnaire pourra, comme vous autres, crier : *Vive le Roi !* mais elle ne défendra pas l'insitution monarchique pure, ni le roi légitime, mais bien une monarchie abâtardie par le libéralisme, et un roi enfant et faible qui ne servira avec son titre que de couverture à ses gouvernants pour commettre toute espèce de crimes. Cette armée-là pourra aussi, comme vous autres, crier : *Vive la Religion !* mais elle ne défendra pas la religion de ses pères, elle défendra la secte catholique libérale que Notre Saint-Père le Pape Pie IX proclame beaucoup plus mauvaise que la démagogie la plus effrénée et la plus impie.

Peut-être, criera-t-elle, comme vous : *Vive l'Espagne !* elle ne veut pas cette Espagne qui fut jalouse du monde entier, elle la veut morcelée et dépouillée du manteau de son ancienne gloire. — Peut-être ce gouvernement auquel cette armée a offert ses services vous offre à vous aussi de vous garantir vos *fueros*, garanties que nous donnaient les vénérables traditions de ce noble pays ; c'est une promesse hypocrite qu'ils ne rempliront pas, ne croyez nullement à ces cris, offres, promesses ; ce sont des hommes sans dignité, sans conscience, qui vous les adressent, car ils n'ont d'autre mobile dans leurs actes que celui d'assouvir leurs ambitions par la ruine de la patrie.

comme dit Lucrèce, « ici-bas la joie touche aux larmes : *Nascentur gaudia luctu.* » Et Barbotin rit donc, car il venait de penser aux canards.

« Oh ! que les canards seraient bien ici, pensa-t-il. Cent, deux cent, mille peut-être pourraient barbotter à l'aise dans ces vastes marais. Que n'y viennent-ils ? Que ne viennent-ils ici nous donner une image de la République universelle rêvée par le grand Victor Hugo ! »

Tous les canards ne sont-ils pas des frères ?
Des frères, des frères,
Des frères.

Ici, l'imagination de Barbotin s'échauffa considérablement. Il se figurait les marais de la rue d'Alsace remplis de canards qui s'aimaient de l'amour fraternel le plus tendre. Et les nations, charmées de ce spectacle, se jurèrent de fonder la République universelle des peuples sur le modèle de la République universelle des canards.

Il sembla alors à Barbotin que chacune des flammes qui couraient à la surface du marais se transformait en un lutin. Il y eut bientôt une troupe de lutins qui clamaient dans les airs, d'une voix singulièrement retentissante :

« Canards de l'Orient, canards de l'Occident, canards des peuples esclaves, canards des peuples émancipés, accourez, accourez ! »

» Venez fonder, dans les marais de Saumur, la République universelle des canards. »

Tous les canards ne sont-ils pas des frères ?
Des frères, des frères,
Des frères ?

Aussitôt des nuées de canards arrivèrent de tous les points du ciel.

Il en vint de l'île de Caprera, lesquels avaient appris de Garibaldi lui-même l'amour de la sainte liberté.

Il en vint de l'île de Guernesey, lesquels Victor Hugo avait exercés à pousser, en l'honneur de la République, de métaphoriques coincins.

Il en vint de l'Espagne, lesquels criaient : « Vive Serrano ! » et portaient sur les ailes des cachets qui les déclaraient authentiques.

Il en vint des villes de France, de Lyon, de Marseille, de Versailles.

Et il sembla à Barbotin que tous ces canards étaient rouges. « Mais, se dit-il avec raison, puisque, dans la nuit, tous les chats sont gris, pourquoi, dans les ténèbres, tous les canards ne seraient-ils pas rouges ? »

Soudain les canards se mirent à chanter avec une touchante harmonie :

Tous les canards ne sont-ils pas des frères ?
Des frères, des frères,
Des frères ?

Ils répétaient ce refrain pour la quatre-vingt-huitième fois, quand survinrent de la Prusse des canards qui se mirent à les quereller. Mais Barbotin vit bien qu'ils ne se gourmaient les uns les autres que pour l'abuser, et qu'au fond ils s'entendaient parfaitement bien.

Puis Barbotin se sentit pour eux une grande tendresse. Il désira que ces vrais républicains s'approchassent de lui pour qu'il les pût fraternellement embrasser. O merveille ! En un instant il se voit entouré de canards. Le génie de la liberté lui souffle une idée merveilleuse. Barbotin tenait une corde à la main. Il saisit plusieurs canards et se les attache autour du corps en guise de ceinture.

Et ces canards jouèrent des ailes ; et Barbotin se trouva dégagé.

Le lendemain, il s'éveilla dans son lit.

COURSES ET CARROUSEL A ALGER.

Les courses de la Société hippique d'Alger ont été favorisées par un temps admirable. Le soleil dardait ses chauds rayons et, dans la voûte azurée, pas un nuage n'en assombrissait l'éclat.

Beaucoup de monde, au reste, et de nombreuses toilettes printanières attestaient la

confiance des belles visieuses dans la douceur de notre température algérienne.

La course des sous-officiers, menée bon train, s'est terminée sans accident. L'adjudant Brogard est arrivé premier, suivi de près par le maréchal des logis chef Isabe.

M. le lieutenant Larrieu a été le vainqueur de la course entre officiers ; M. le sous-lieutenant Morris est arrivé second, après avoir été cependant démonté par son cheval, qui a culbuté au saut de la rivière.

Mais la *great attraction* de la journée était le grand carrousel militaire ; il a été splendide et les manœuvres ont été exécutées avec une régularité remarquable.

Le jeu des bagues et celui des têtes ont été faits avec beaucoup d'adresse, et enfin la mêlée et la charge finale sur l'infanterie déployée en tirailleurs, ont été d'un effet saisissant.

Le 1^{er} chasseur d'Afrique, dans cette journée, a su maintenir sa bonne réputation de cavaliers accomplis, et M. le général Chanzy en a chaudement félicité le commandant.

Ceux qui depuis cinquante ans ont toujours prêché la paix, et n'ont jamais laissé écouler une année sans faire un *pronunciamiento*, une semaine sans rébellion, ce sont ceux qui, prêchant moralité, économies, ont volé les biens des églises dus à la bienfaisance des peuples, et les biens communaux, grevant ainsi la nation d'une dette énorme qu'il lui est impossible de payer.

Pour vaincre l'ennemi, sous cette nouvelle phase, vous n'avez pas besoin de grands efforts, vous n'avez qu'à conserver la foi que vous inspire la sainte cause que nous défendons, garder la douceur de vos mœurs, l'obéissance à vos supérieurs, cette valeur qui fait l'admiration de toute l'Europe.

Avec ces vertus, soyez assurés que nous détruirons nos ennemis et nous placerons sur le trône de ses aïeux le Roi légitime d'Espagne, le Roi chevalier, notre souverain bien aimé D. Carlos VII.

Volontaires ! Vive le Roi !
TORCUATO MENDIRI.
Puente-la-Reina, 8 janvier 1875.

D'après une dépêche de Bayonne du 17 janvier, la nouvelle d'un débarquement prussien sur la côte de Guipuzcoa serait, jusqu'à présent du moins, inexacte. Les carlistes paraîtraient, du reste, disposés à opposer une vive résistance si cette tentative avait lieu. D'après la même dépêche, les avis carlistes nient que les volontaires Guipuzcoans aient tiré sur le *Gustave*. Ils opposent au procès-verbal rédigé par le consul allemand de Bayonne, les remerciements adressés aux autorités carlistes par l'équipage du *Gustave*. Ils affirment enfin que ce navire eût été rendu à ses propriétaires si ceux-ci eussent consenti à payer les droits de douane.

On écrit de Berlin, le 16 janvier, à la *Gazette de Cologne*, que le prince de Bismarck est encore souffrant et est surtout très-sensible au froid. On ajoute que le chancelier de l'empire n'a pu faire, ces jours derniers, que quelques promenades en voiture.

Le même correspondant annonce que les trois plus jeunes enfants du prince impérial d'Allemagne sont atteints de la rougeole.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE.

Nous avons plusieurs fois eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs d'un projet de chemin de fer sous-marin, entre la France et l'Angleterre, reliant Calais et Douvres. Aujourd'hui, cette gigantesque entreprise est à la veille de recevoir un commencement d'exécution. Ces jours-ci, une convention a été signée entre le ministre des travaux publics et une société de capitalistes, présidée par M. Michel Chevalier, en vertu de laquelle ces derniers sont autorisés à entreprendre les travaux d'essai.

Il y a quelques années, un ingénieur français, M. Thomé de Gamond, voulut établir la possibilité d'un tunnel sous la Manche. Ce savant dépensa sa fortune et trente-cinq années de sa vie à observer sur les lieux, au bord et au fond de la mer, la constitution géologique du sol, à se rendre compte des difficultés, à établir les conditions de possibilité de l'entreprise. L'idée de M. Thomé de Gamond a été adoptée par le plus éminent des ingénieurs anglais, M. Hawkshaw.

On avait cherché à former une compagnie internationale; mais la difficulté d'établir cette société, à raison des différences entre la législation française, a fait recourir à un autre procédé.

Il s'est constitué deux sociétés : l'une française, l'autre anglaise; elles forment en quelque sorte des compagnies de recherches; elles dépenseront 4 millions de francs en études, et, si les études sont favorables, elles formeront des sociétés définitives qui auront entre elles un lien commun. La société de recherches françaises a demandé à l'Etat l'autorisation de faire les travaux d'essai et s'engage à dépenser sur la côte française 2 millions de francs; mais elle ne consent à faire cette dépense qu'à la condition de devenir concessionnaire du tunnel si les travaux d'essai réussissent. Tel est l'objet de la convention signée et qui sera soumise à l'Assemblée nationale dans un bref délai.

Cette société française a pris en outre l'engagement de faire une entente avec une société anglaise, munie en Angleterre des pouvoirs nécessaires. La première société

ouvrira la porte de la France sous la mer en se conformant à la législation française, et la seconde société ouvrira la porte de l'Angleterre sous la mer en se conformant à la législation anglaise. Le gouvernement français s'est d'ailleurs assuré que le gouvernement anglais ne faisait aucun obstacle à la concession française.

Suivant M. Hawkshaw, on pourra creuser le tunnel dans un banc de craie très-épais, compacte et homogène, qui s'étend, paraît-il, sur toute la largeur du Pas-de-Calais.

L'épaisseur du banc calcaire sur la côte anglaise est de plus de 140 mètres, et sur la côte de France d'environ 230 mètres. Les géologues croient pouvoir affirmer que ces deux bancs n'en doivent faire qu'un et qu'ils sont le prolongement l'un de l'autre.

La plus grande profondeur de la mer entre Calais et Douvres est de 54 mètres; de sorte que si l'église Notre-Dame de Paris se trouvait submergée en cet endroit, les tours sortiraient d'environ 42 mètres au-dessus de l'eau.

Par conséquent, si le tunnel est creusé à 100 mètres de profondeur, il aura, pour résister à la pression de la mer, un massif calcaire de 46 mètres d'épaisseur, sans compter le revêtement intérieur en bonne maçonnerie.

La possibilité de pénétrer sous la mer est démontrée par les galeries des mines de Cornouailles et de White-Haven. A Battalach, les mineurs vont chercher le métal sous la mer à 6 milles de la côte. En certains endroits, plusieurs galeries s'étendent en ligne droite à près de 5 kilomètres de la plage. Jamais l'eau de mer n'y a pénétré.

On n'aura pas à craindre sous le Pas-de-Calais de rencontrer, comme au Saint-Gothard et au Mont-Cenis, des masses de granit, de schiste, de quartz, de dolomite, de gneisse, etc., qui forment le noyau de la chaîne des Alpes. Il n'y aura pas besoin dès lors de creuser péniblement des trous de mines et d'employer la poudre et la dynamite.

Le *National*, auquel nous empruntons ces détails, signale à propos de ce projet l'invention récente d'une sorte de tarière qui, mue par la vapeur ou l'air comprimé, entame et coupe des massifs de craie sur une section circulaire de 7 pieds anglais ou 2^m 10 de diamètre; la craie réduite en poudre tombe sur une bande de toile sans fin, tournant sur des rouleaux qui vont la verser dans des wagons, qui l'emportent hors de la galerie.

Cette machine avançant d'un mètre vingt centimètres par heure, il ne faudrait pas plus de deux années pour creuser la galerie de Douvres à Calais.

On estime la durée des travaux à quatre années. Les travaux ne coûteraient pas plus de 5 millions de livres sterling, ou 125 millions de francs.

Chronique locale et de l'Ouest.

Le service de l'aumônerie militaire commencera dimanche 24 janvier, en l'église Saint-Nicolas, à la messe de midi.

On parle très-sérieusement de la retraite de notre administration municipale.

Nous avons quelques raisons de croire que cette rumeur est fondée.

Le dimanche 31 janvier prochain, à 8 heures du soir, un concert aura lieu à la salle de la Mairie.

Cette soirée sera offerte à ses souscripteurs par la musique des sapeurs-pompiers de notre ville.

Nous publierons prochainement le programme de cette fête musicale.

On vient d'arrêter dans le canton de Château-la-Vallière un individu qu'on suppose être l'auteur d'un vol important commis à Denezé (Maine-et-Loire) il y a quelques temps. On présume que cet homme est également l'auteur des vols commis, pendant qu'on célébrait la messe, dans les presbytères de Braye-sur-Maulnes et de Saint-Laudre-de-Lin (Indre-et-Loire).

Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte d'une somme de 1,680 fr. en or, qui était cachée sous un des carreaux de sa chambre.

Samedi, vers trois heures du matin, le feu s'est déclaré au moulin de la Vate, si-

tué à Longué, près le marché aux vaches, appartenant à M. Hudes et affermé à M. Baudry.

Malgré les efforts des pompiers et des habitants de la ville, le feu ne put d'abord être maîtrisé. On dut se borner à protéger les autres dépendances du moulin.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevèrent à 2,486 fr.

M^{me} Derasse joue en ce moment, à Bruxelles, le rôle de Marguerite de Faust.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que les célèbres frères Davenport donnent ce soir une séance à la salle de spectacle.

Ira-Erastus Davenport et William-Henry Davenport sont nés à Buffalo, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, le premier le 17 septembre 1839, le second le 1^{er} février 1844.

Dès l'âge de quinze à seize ans, ils ont commencé leurs exercices et leurs tours, qu'ils ont toujours continués dans toutes les parties du monde avec une vogue sans cesse croissante.

Samedi soir, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, les deux frères ont donné à la presse angevine une séance, parfaitement réussie, qui a excité chez tous les spectateurs la plus vive curiosité, le plus grand étonnement.

Expliquer leurs exercices n'est point possible; il faut voir et ensuite s'incliner sans comprendre devant la merveilleuse prestesse et l'incomparable dextérité des deux frères. Leurs tours sont le dernier mot, non d'un spiritisme bien démodé aujourd'hui, mais de l'habileté et de l'adresse.

Hier soir, les frères Davenport ont donné une séance au Grand-Théâtre d'Angers. Ils arrivent aujourd'hui à Saumur.

Toute personne, prenant un billet en location, sera admise dans la journée à visiter la mystérieuse armoire des deux frères, et à bien s'assurer qu'elle ne renferme ni double fond, ni mécanisme d'aucune sorte.

Comme nous l'avons dit, la soirée commencera par *Un Mari dans du coton* et sera terminée par *Un Monsieur et une Dame*.

Une circulaire du ministre de la marine et des colonies maintient dans leurs foyers les militaires de l'artillerie et de l'infanterie de marine, en position de congé, et qui sont libérables d'ici au 15 août 1875.

Sur la demande qui lui en a été faite par M. de Cumont, il y a quelque temps, l'Académie de médecine vient de transmettre au ministre de l'instruction publique un programme complet d'enseignement élémentaire de l'hygiène, à l'usage des lycées et collèges.

Cet enseignement sera donné dans les classes de rhétorique et de philosophie.

Un travail analogue a été demandé à l'Ecole de droit, pour le cours de législation usuelle et d'économie politique.

Il y a quelques jours, le sieur Remérand, forgeron à Chauvigny (Vienne), a failli être victime de son amour pour les expériences de physique.

Il avait vu dans un café les nouveaux briquets phosphoriques, composés d'un petit tube, contenant du phosphore solide dans lequel on introduit une allumette soufrée... Voulant fabriquer un briquet semblable, il avait préparé une fiole contenant du phosphore. Le phosphore s'étant échauffé dans le récipient, prit feu, et se lança en gerbes de flammes sur le visage et sur les mains de M. Remérand.

M. Dubreuil, pharmacien, a pu porter des secours immédiats au blessé. Quoique l'état de M. Remérand soit très-grave, on espère le sauver des terribles complications de la nécrose.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens :

Qu'aux élections du dimanche 17 janvier courant, pour le renouvellement du président, de deux juges et de deux juges suppléants au Tribunal de commerce de Saumur, de quatre membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur et de trois membres de la Chambre de commerce d'Angers, par suite du petit nombre d'électeurs qui sont venus voter, aucun candidat n'a obtenu un nombre de voix égal au

quart du nombre des électeurs inscrits.

En conséquence, et conformément à l'arrêté de M. le préfet en date du 2 janvier 1875,

Un deuxième tour de scrutin est nécessaire, et les électeurs se réuniront dimanche prochain, 24 janvier, aux lieux précédemment indiqués et aux mêmes heures, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante. Hôtel-de-ville de Saumur, le 19 janvier 1875.

Le Conseiller municipal délégué, faisant fonctions de Maire,
BURY.

Faits divers.

SEQUESTRATION.

On lit dans le *Libéral de la Vendée* :

« Un fait inouï, inconnu jusqu'alors dans la Vendée, vient de se produire dans le village de l'Aumère, commune de Poiré-sur-Vie.

« Un pauvre idiot, appartenant à une famille de cultivateurs, a été trouvé dans une espèce de taudis qu'on pourrait plutôt appeler un toit à cochons. Il était sur un tas de fumier, accroupi, les membres rattatinés, ne pouvant plus se distendre par suite de cette position qu'il avait été obligé de prendre, engourdi constamment par le froid.

« Sa nourriture consistait à peu près en pommes de terre crues.

« Pour l'empêcher de sortir, ce qu'il faisait quelquefois précédemment, il était enchaîné à une pièce de bois qu'il pouvait porter sur son dos quand il voulait marcher, ce qu'il n'avait pas fait et ne pouvait plus faire depuis deux ans. Depuis cette époque, il n'était pas sorti de cette infecte tanière.

« La justice, informée par la rumeur publique de cette séquestration extraordinaire, s'est transportée sur les lieux, accompagnée d'un médecin.

« Après une enquête sérieuse et la constatation de ces faits, elle a fait conduire le malheureux idiot à l'hospice et le père de cet infortuné à la prison de la Roche. »

On mande de Berlin, au sujet des pertes françaises dans la guerre de 1870-1871 :

Les chiffres donnés par le docteur Chenu sur les pertes éprouvées par la France dans la campagne de 1870-71 ont excité ici d'autant plus d'intérêt que le gouvernement français n'a encore publié aucun chiffre sur ce sujet. On suppose que les renseignements du docteur Chenu ont été puisés à des sources officielles.

En comparant les chiffres français à ceux donnés pour l'Allemagne, nous trouvons que la France a eu 439,000 morts et 443 mille blessés, contre 44,000 morts et 127 mille blessés portés sur les listes officielles de l'Allemagne. En ajoutant à ces nombres les 20,000 hommes morts dans Paris et Strasbourg assiégés et les 17,000 prisonniers qui ont succombé en Allemagne à leurs blessures, la perte totale de la France serait donc de plus de 476,000 morts.

Dernières Nouvelles.

Les couloirs sont très-peu animés; aucune commission importante n'est réunie.

On y parle surtout de l'élection de M. Cazeaux dans les Hautes-Pyrénées, et les républicains ne savent pas cacher leur dépit.

De temps en temps un député jette, en passant, une combinaison ministérielle plus ou moins fantaisiste.

On remarquait pourtant dans les couloirs M. Valentin, le candidat républicain de Seine-et-Oise, qui s'entretenait avec ses futurs collègues comme un homme sûr d'être élu.

Les travaux de la commission d'enquête sont aussi le sujet des conversations. Tout le monde compte sur son énergie.

La commission de réorganisation de l'armée a modifié la rédaction de l'article 9 de son projet afin de permettre au général de Cissé qui, dans quelques mois, aura atteint sa limite d'âge, de rester dans le cadre d'activité.

La commission a donné pour motif de sa nouvelle rédaction de l'article 8 les services que le général a rendu tant pendant la Commune qu'à l'administration de la guerre.

Pour les articles non signés : P. GODRET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Mercrèdi 20 janvier 1875,

Pour une seule fois,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
Avec le concours des véritables
FRÈRES DAVENPORT

L'Armoire mystérieuse

Le plus étonnant spectacle du dix-neuvième siècle, et les autres exercices et tours merveilleux des frères Davenport.

Le spectacle sera complété par :

Un Monsieur et une Dame, vaudeville en un acte.

Un Mari dans du coton, vaudeville en un acte.

Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue

française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 104^e fascicule, TAL à TEN, est en vente.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIERE, place du Pilori.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n^o 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865.

La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. **MONASSIER, curé.**

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	10	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	17	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	495	0	2
4 1/2 % jouiss. mars.	90	75	»	Crédit Mobilier.	388	75	2	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	678	75	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	565	»	»	Société autrichienne, j. janv.	657	50	3
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 18.	100	30	10	Est, jouissance nov.	518	75	»	Orléans.	297	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	222	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	883	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée.	292	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	450	»	»	Midi, jouissance juillet.	641	25	1	Est.	288	25	»
— 1865, 4 %.	475	»	»	Nord, jouissance juillet.	1100	»	»	Nord.	297	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	308	25	»	Orléans, jouissance octobre.	890	»	»	Ouest.	288	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	582	50	2	Midi.	292	»	»
Banque de France, j. juillet.	3820	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juil.	47	50	»	Deux-Charentes.	273	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	845	»	»	Vendée.	245	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	472	50	»	Société Immobilière, j. janv.	47	50	»	Canal de Suez.	500	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	352	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juil.	215	»	3				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	855	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir,
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LES DEUX PARCELLES DE TERRE Ci-après désignées, Situées commune de Distré.

1^o Cinq ares 50 centiares de terre, au lieu dit sur le Douet, commune de Distré, joignant MM. Robert, Chaillou, Fremont et un chemin.
2^o Onze ares de terre, à prendre au couchant d'un plus grand morceau, au Champmeaux, joignant la veuve Prieur, Fremont et un chemin. Facilités de paiement. Jouissance de suite. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE, Située à Saumur, entre la rue de l'Ermitage et la place des Récollets. S'adresser à M. LECOQ-NEUSTEDT.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, MAISON Rue d'Orléans, Anciennement occupée par M. Milon, libraire. S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT, UN MAGASIN DE PARAPLUIES & OMBRELLES Bien achalandé, Situé dans un quartier très-commerçant, à Saumur. Conditions avantageuses. S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. — Affranchir. (17)

A LOUER EN PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

COMMUNE DE NUEL-SOUS-PASSAVANT.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 24 janvier prochain, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Nueil-sous-Passavant, par devant le Maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école de filles. Le montant du devis dressé par M. Bonnet, architecte à Angers, s'élève à la somme de 7,931 fr. 79 c. On pourra prendre connaissance du projet et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Nueil, tous les jours, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

A VENDRE

UN BON PIANO DROIT S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BON PIANO D'OCCASION. S'adresser à M. LECOQ NEUSTEDT.

A VENDRE

BELLE DEVANTURE DE MAGASIN. S'adresser à M. LIÈVRE, menuisier, rue Nationale, à Saumur. (5)

Les créanciers de M. LIMIERS, négociant à Saumur, sont invités à remettre à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, avant le 1^{er} février 1875, pour dernier délai, la note détaillée de ce qui leur est dû. (18)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR, Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



HYGIÈNE — SANTÉ

POMMADE DU D^r BERNARD Contre les MALADIES de la PEAU Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pellicules, Pityriasis du cuir chevelu. PARIS, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon : 3 francs.

HYDROPIE Gonflement des Jambes : GUÉRISON ; brochure et preuves de l'efficacité du remède : 25 c. D^r BOUYER, à ANGOULÈME (Charente).

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL d'Aix (Provence). Guérison sûre et prompte des Rhumatismes aigus et chroniques, Goutte, Lumbago, Sciatique, etc. 40 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt principales pharmacies.

HEPATICES GUÉRISON radicale. Notice GRATUITE et FRANCO. Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, aux Herbiers (Vendée). Affranchir.

MUSCULINE GUICHON GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anémie, Dyspepsie, et surtout la Phthisie pulmonaire et les maladies chroniques. Indispensable aux enfants débiles, aux vieillards et aux convalescents. En boîte de 2, 5, 10 et 18 fr. — S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Donnes (Ain). Notice envoyée franco.

CANCER ET ULCÈRES. — GUÉRISON SANS OPÉRATION. MAISON DE SANTÉ CABARET du Docteur Rue de Longchamp, 6, Paris.

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Saumur, imprimerie de P. GODET.